



**UNION DES VICTIMES
DE LUBRIZOL**

15/05/2025

Madame, Monsieur ;

Membre de l'association Union des victimes de Lubrizol, M. Christophe HOLLEVILLE siège dans différents CSS de Seine-maritime pour FNE Normandie.

Il a participé, à ce titre, à la visite d'un site SEVESO HAUT de la région rouennaise, en compagnie d'autres responsables associatifs, de représentants de la préfecture, de la municipalité accueillant cette entreprise, de la DREAL et du SDIS76.

M. HOLLEVILLE a été reçu de façon transparente et ouverte par le responsable du site, ainsi que par le délégué du personnel et d'autres salariés, pour une découverte des installations. Il a constaté la bonne tenue de ce site. Les infrastructures, stockages et protections incendies sont très bien entretenus. Ce fut donc une belle visite ouverte et instructive.

Un détail a cependant choqué notre secrétaire, que ce soit sur les stockages extérieurs, bâtiments de stockage, ou encore, installation en zone ATEX.

En effet, il s'est aperçu que les caméras de vidéo-surveillance étaient quasi inexistantes... Il en a fait la remarque au responsable. Celui-ci a expliqué au groupe présent que le site disposait de barrières anti-intrusion infrarouges sur l'ensemble de son pourtour, de détecteurs de gaz, et de caméras thermiques permettant de détecter un point chaud, mais effectivement pas de vidéo-surveillance, au sens propre du nom. Il a d'ailleurs précisé que celle-ci n'était pas une obligation légale, ce qu'a confirmé le responsable d'inspection de la DREAL. Il a d'ailleurs argumenté qu'il serait possiblement difficile de mettre en place cette surveillance vidéo, face aux droits du travail et des salariés.

Il semble donc qu'il y ait, près de 6 ans après la catastrophe de Lubrizol/ Normandie Logistique, une véritable faille dans les obligations de sécurité sur les sites Seveso. Comment cela est-il possible ?

M. HOLLEVILLE a argumenté sa question : l'un des points les plus regrettables de l'incendie Lubrizol /Normandie Logistique fut justement l'absence de caméra vidéo sur la cour carrée, lieu du départ de feu reconnu, et de repérage visuel rapide, qui a entre-autres circonstances, conduit au désastre.

Pour rappel, les employés de l'usine TRIADIS voisine qui ont été les premiers à découvrir les flammes...

Le lieutenant-colonel représentant du SDIS76, lors de la visite, a d'ailleurs admis que le temps passé à la reconnaissance visuelle de la cause de déclenchement d'une alarme (et donc la perte de temps pour le gardien à se déplacer pour constater un éventuel départ de feu, sur un site présentant une surface étendue), pouvait être déterminant sur la maîtrise d'un sinistre. En effet, les premières minutes sont cruciales pour éviter le pire scénario... Le responsable de la DREAL a lui aussi confirmé que la vidéosurveillance pouvait, accroître la rapidité d'intervention des secours, et être un outil plus que judicieux et nécessaire.

D'autre part, les images vidéo, rappelons-le, sont régulièrement l'une des clés de réussite des enquêtes de BEA-RI et des rapports du BARPI, si importants pour le RETEX. Par manque d'images vidéo, les experts en charge du dossier Lubrizol, ont été dans l'impossibilité de déterminer la cause exacte du sinistre. Cela ne choque-t-il personne après ces années passées ?

Il est donc hallucinant de découvrir cette faille sécuritaire, valable sur l'ensemble des sites Seveso français, par manque de réglementation. M. HOLLEVILLE a d'ailleurs été rappelé à la secrétaire générale adjointe de la préfecture, présente, que même de petites communes de campagne installaient de la vidéo pour la plupart du temps, surveiller des marguerites, dans un but « sécuritaire ».

- La sécurité des sites Seveso serait-elle moins importante que les rayons d'un supermarché ou qu'une petite délinquance campagnarde ?
- Attendons-nous patiemment une nouvelle catastrophe pour nous rendre compte qu'un énorme trou était dans la raquette ?
- Cela nous semble une lacune importante dans la réglementation qui risque de ralentir le temps d'intervention des pompiers et conduire à une situation catastrophique.
- Doit-on, par cette lacune incroyable, confronter des pompiers du territoire Français pays à un incendie hors norme résultant d'un manque stratégique aussi basique ?

Nous le savons, les mises aux normes génèrent de lourds investissements pour les industriels, mais la vidéo surveillance aux endroits stratégiques de stockage et de process est juste une question de bon sens. Nous n'imaginions pas un instant que celle-ci puisse avoir été oubliée dans les dernières directives Seveso.

C'est une grave lacune à laquelle les décideurs doivent remédier. Nous attendons de vos services qu'ils puissent revoir de plus près cette situation inacceptable.

En attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. Raoul LETURCQ,
pour le directoire FNE NORMANDIE



M. Bruno LECLERC, Président de l'UVL



Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17